

OPERATIONS EN DEVISES

Pratique comptable actuelle

Les opérations en devises sont comptabilisées au cours du jour de la transaction. L'évaluation des éléments de bilan en devises dépend de l'existence ou non d'une couverture du risque de change.

Les actifs et passifs non couverts sont réévalués à chaque clôture au taux de fin de période. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, en dessous de la marge opérationnelle.

Selon la date de mise en place de la couverture, les actifs et passifs couverts sont convertis :

Pour les couvertures de transactions réalisées – contrats de change à terme

au cours à terme du jour de couverture.

Pour les couvertures de transactions futures – contrats d'options de change

au prix d'exercice de l'option si celle-ci est exercée. Si l'option n'est pas exercée, au cours du jour de couverture, cf. supra.

L'écart de réévaluation résultant de cette conversion est enregistré au compte de résultat :

- en marge opérationnelle pour les transactions commerciales ;
- en produits (pertes) de change nets inclus dans les autres produits et charges pour les transactions financières.

Les primes payées pour l'acquisition des couvertures optionnelles sont enregistrées en frais et produits financiers sur la période de réalisation de l'opération couverte.

IFRS

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 Effets des variations des taux de change des devises. En application de cette norme, les opérations en devises du groupe sont enregistrées au cours du jour de la transaction. Les éléments de bilan en devises sont systématiquement réévalués au cours de clôture. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en marge opérationnelle pour les transactions commerciales et les opérations de financement de Banque PSA Finance ;
- sous la marge opérationnelle pour les transactions financières des sociétés industrielles et commerciales.

La comptabilisation et l'évaluation des instruments de couverture et des instruments dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie sont définies par la norme IAS 39 Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation. Conformément aux dispositions de cette norme, tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur d'actifs ou de passifs. Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi l'impact en résultat des variations de valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de son efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste de valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

Les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en devises sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'écart de réévaluation constaté est comptabilisé :

- au compte de résultat :
 - en marge opérationnelle pour les transactions commerciales réalisées et les opérations de financement de Banque PSA Finance ;
 - en frais et produits financiers pour les transactions financières réalisées par les sociétés industrielles et commerciales.
- directement en situation nette pour les transactions futures (pour la part efficace, qui correspond à la valeur intrinsèque des options). Les montants enregistrés en situation nette sont repris en résultat à la date de réalisation des opérations couvertes. La variation de valeur de la part inefficace des options (égale à la valeur des options sous déduction de la valeur intrinsèque) est comptabilisée sous la marge opérationnelle.

Impact sur les comptes du groupe

Politique du groupe en matière de gestion du risque de change

Les sociétés industrielles et commerciales du groupe gèrent leurs positions de change sur les transactions en devises, avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités monétaires qui concernent essentiellement la division automobile.

Cette gestion consiste principalement pour la division automobile à souscrire, dès l'enregistrement des factures libellées en devises, des contrats à terme ferme, pour l'essentiel par l'intermédiaire de la filiale spécialisée PSA International S.A. (PSAI).

Par ailleurs, PSAI a mis en place des couvertures pour des opérations futures en yens et en livres sterling.

Dans le cadre de son activité propre, PSAI effectue dans des limites strictes, contrôlées en permanence, des transactions hors couverture sur des produits de change. Ces opérations, qui sont les seules de cette nature réalisées par les sociétés du groupe PSA Peugeot Citroën ont des effets peu significatifs sur le résultat consolidé du groupe.

Impacts comptables

Les instruments de couverture sont désormais comptabilisés au bilan. La marge opérationnelle enregistre :

- les variations de valeur des instruments couverts compensées par les variations symétriques des instruments de couverture ;
- les pertes ou profits de change sur les transactions commerciales qui ne feraient pas l'objet de couverture.

L'impact des IFRS hors marge opérationnelle est lié aux variations de la part inefficace des options, et aux pertes et profits de change sur opérations financières hors opérations de financement de Banque PSA Finance.

Au 1^{er} janvier 2004, la situation nette d'ouverture est diminuée ou augmentée de la variation de valeur intrinsèque des instruments de couverture affectés à la couverture de flux futurs, et diminuée de la variation de valeur temps des options en cours.

Les variations de valeur intrinsèque des instruments affectés à la couverture de flux futurs sont enregistrées directement en contrepartie de la situation nette, avant d'être repris au compte de résultat à la date de réalisation des transactions couvertes.